

LE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC)

Dr Adel KHELIL

Directeur Qualité des Soins et Sécurité des Patients
INEAS



INEAS

الهيئة الوطنية للتقييم والاعتماد في المجال الصحي
Instance Nationale de l'Evaluation
& de l'Accréditation en Santé

Hammamet
21/09/24

INEAS ?

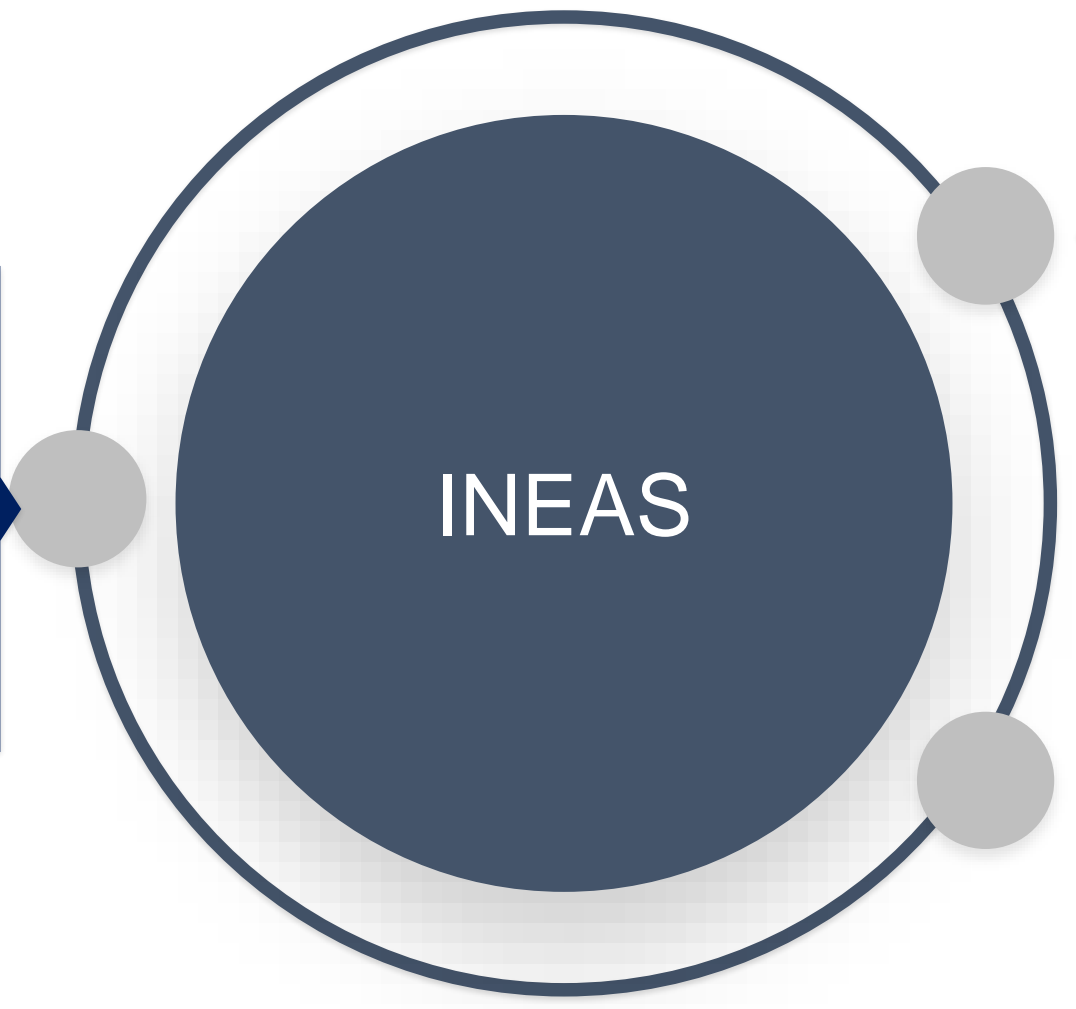
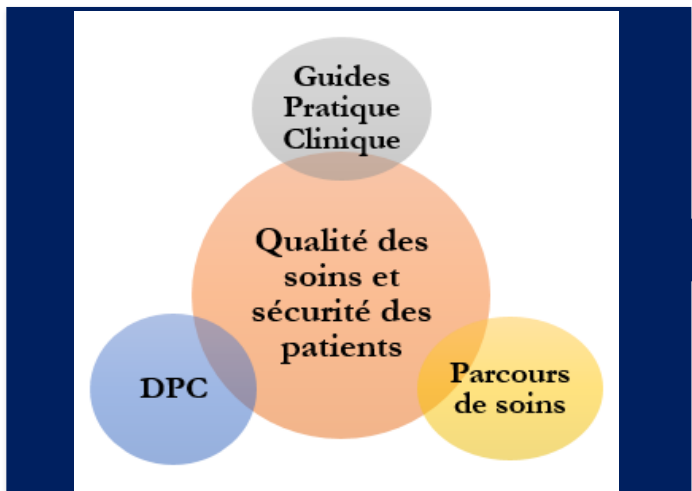


Autorité scientifique nationale à but non lucratif qui contribue à la régulation du système de santé.



Evaluation
Accréditation
www.ineas.tn





Accréditation des Etablissement de Santé

Evaluation des Technologies de Santé (HTA)

Introduction

Compétences

Habilités

Connaissances

Aptitudes

Découvertes
thérapeutiques

Pathologies
nouvelles

Politique de santé

Nouvelles
technologiques

Changement
démographique

Responsabilité professionnelle et personnelle
Caractère social indéniable



Introduction

En France, loi modifiée en 2016 : « le développement professionnel continu (DPC) a pour objectifs le **maintien** et l'**actualisation** des **connaissances** et des **compétences** ainsi que l'**amélioration des pratiques**. Il constitue une **obligation** pour les professionnels de santé ».

« La délivrance d'un diplôme sanctionnant la formation initiale a été trop longtemps et trop souvent considérée comme la reconnaissance d'une compétence définitivement acquise »

L'organisation et les méthodes du DPC : sans cesse modifiées par des textes législatifs.

Définitions

- ❑ Selon la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles , la **formation continue (FC)** a été définie par son objectif :

" Vise à ce que les personnes qui ont achevé leurs études puissent suivre l'évolution de leur profession dans la mesure nécessaire pour maintenir des prestations professionnelles sûres et efficaces".

- ❑ Le législateur français a rajouté la notion de **l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP)** à la définition de la FC tel que dispose l'article L4133-1:

"Le développement professionnel continu a pour objectifs l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé".

Historique

1993

- Travaux d'un comité(SCOPME) au R.U sur la FM post-graduée

- FMC classique ne couvrait plus les besoins de formation, de développement, de carrière du système de santé moderne

DPC

- Autres compétences sont dorénavant exigées/communication, management, santé communautaire, évaluation des pratiques, audits, etc.

Objectifs du DPC

- ❑ Le DPC a pour objectif :
 - ✓ Le perfectionnement des connaissances
 - ✓ L'évaluation et l'analyse des pratiques professionnelles (EPP)
 - ✓ L'amélioration de la qualité et la sécurité des soins

Ainsi que

- ❑ La prise en compte des problèmes de santé publique
- ❑ La maîtrise médicalisée des dépenses de santé

- ❑ S'intègre dans la démarche qualité du professionnel de santé: maintenir à jour et améliorer les compétences acquises en fonction du progrès de la science.



Le DPC n'a pour but ni de combler les lacunes de la formation de base, ni de remettre à niveau les diplômés qui tardent à entamer leur vie professionnelle.

Le DPC : Europe

En France: réglementation depuis qq années/ suite aux scandales qui ont mis en cause la relation entre industrie pharmaceutique et professionnel de santé.

Mise en place de l'OGDPC (publie liste des programmes, organismes)

le DPC est **OBLIGATOIRE**

Le conseil de l'ordre s'assure une fois au moins tous les 3 ans que la professionnel a satisfait à ses obligations annuelles en DPC, le cas contraire, il doit mettre un plan annuel personnalisé de DPC. Le non respect de ce plan est automatiquement sanctionné par le conseil de l'ordre.

Le DPC : Europe

En Angleterre , le DPC est obligatoire, mais il s'agit d'un parcours sur 5 ans au cours duquel le professionnel doit collecter un certain nombre de crédits.

En Belgique, le DPC est encore volontaire avec des incitations telles que l'honoraire forfaitaire annuel d'accréditation qui couvre une partie des dépenses de formation ou des honoraires supplémentaires qui peuvent varier selon la spécialité. le DPC est un parcours triennal au cours duquel le professionnel doit collecter un certain nombre de crédits

Le DPC : Moyen orient

Aux émirats arabes unis: créée en 2002, répondant aux normes internationales.

La HAAD accrédite les structures formatrices en parallèle avec la formation des formateurs en DPC, avec établissement de critères rigoureux pour accréditer les hôpitaux formateurs.

La FC est divisée en 2 catégories: l'apprentissage formel accrédité par l'HAAD et l'autoapprentissage : 1H= 1 pt , 50 pts/an , 25 catégorie n°1 dont 10 au moins de la spécialité.

A partir de 2008, le renouvellement de la licence d'exercice est tributaire de la participation aux sessions de DPC.

Et en Tunisie?

La formation continue dans l'administration tunisienne a été instaurée par le décret n°93-1220 portant organisation de la formation continue des fonctionnaires et des ouvriers de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif.

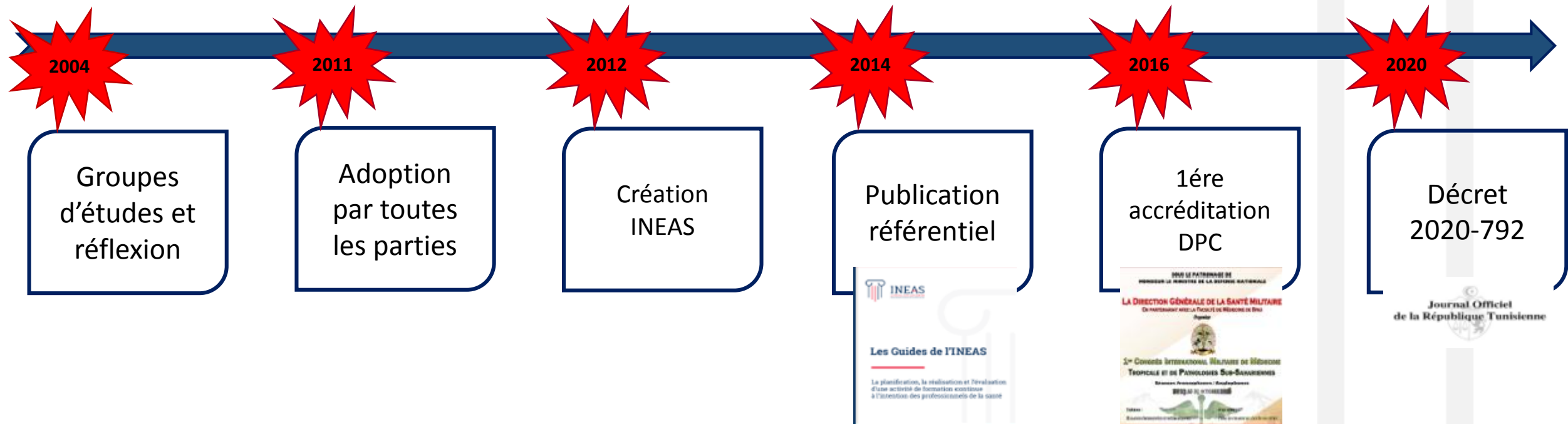
Toutefois ce texte n'est pas spécifique aux professionnels de santé.

Et en Tunisie?

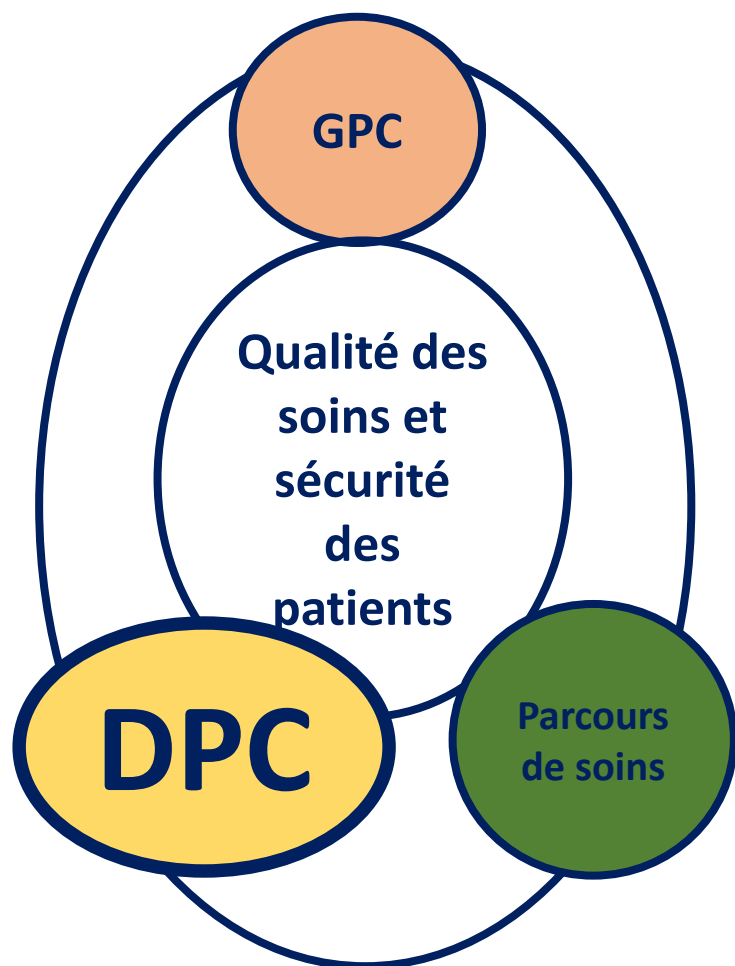
- ❖ Aucun texte de loi ne définit le DPC : projet de loi en cours de rédaction
- ❖ Il est éparpillé partout. Tout le monde le fait, mais il n'existe aucun organisme qui regroupe toutes ces formations
- ❖ Ce sont des efforts éparpillés non organisés sans aucune vision claire
- ❖ Absence quasi-totale de textes législatifs concernant la FC , dans le secteur privé, qui est désorganisé, avec des efforts motivés par le gain financier dans la majorité des cas
- ❖ La FC des paramédicaux est relativement bien organisée dans le secteur public
- ❖ Un manque grave de FC dans les zones de l'intérieur et un déséquilibre flagrant entre les régions



Manque d'information sur la qualité et sur son impact sur les pratiques professionnelles



INEAS et DPC



modifié et complété par le décret gouvernemental n° 2018-416, du 11 mai 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-2217 du 11 décembre 2015, fixant le régime de rémunération des chefs d'établissements et des entreprises publiques et des sociétés à majorité publique,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-634 du 28 avril 2017, fixant l'organigramme de l'instance nationale de l'accréditation en santé,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-563 du 7 juin 2018, portant changement d'appellation de l'instance nationale de l'accréditation en santé,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis du ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement,

Vu l'avis du Tribunal administratif,

Après délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Chapitre premier

Dispositions générales

Article premier - Sont réorganisées les missions, l'organisation administrative, scientifique et financière ainsi que les modalités de fonctionnement de l'instance nationale de l'évaluation et de l'accréditation en santé, dénommée ci-après « l'instance », conformément aux dispositions du présent décret gouvernemental.

L'instance est classée sous forme d'établissement public à caractère non administratif, elle est soumise à la tutelle du ministère de la santé et son siège est à Tunis.

Art. 2 - L'instance nationale de l'évaluation et de l'accréditation en santé, désignée ci-après par « l'instance » a pour mission de promouvoir la qualité des services de santé à travers l'application des procédures d'accréditation aux structures et établissements sanitaires publiques et aux établissements sanitaires publics et privés en plus de l'évaluation des technologies de santé et des interventions sanitaires.

L'instance, au sens du présent décret gouvernemental, est le seul organisme national de l'évaluation et de l'accréditation dans le domaine de la santé.

par l'instance avant d'adhérer à des procédures d'accréditation avec des organismes étrangers.

Art. 3 - L'instance peut exercer ses attributions à l'échelle internationale à la demande des établissements et structures sanitaires étrangers, publics et privés, ou des organismes étrangers conformément aux standards internationaux applicables dans le domaine de l'évaluation et de l'accréditation et aux principes de la neutralité, de la transparence et de l'honnêteté.

Les tarifs des prestations rendus par l'instance sont fixés par décret gouvernemental.

Art. 4 - Dans le cadre de sa mission mentionnée à l'article 2 du présent décret gouvernemental, l'instance œuvre notamment à :

- élaborer les guides et les référentiels spécifiques à l'accréditation des structures sanitaires publiques et des établissements sanitaires privés conformément aux méthodes et critères internationalement reconnus et adaptés au contexte du système national de santé et veiller à leur mise en œuvre,

- appliquer les procédures d'accréditation et accorder l'accréditation à la demande des structures sanitaires publiques et des établissements sanitaires privés nationaux et internationaux, ainsi que maintenir, suspendre ou retirer l'accréditation,

- accorder l'accréditation aux activités de formation continue des professionnels de santé et publier les décisions y relatives.

- publier les décisions relatives à l'accréditation des structures sanitaires publiques et des établissements sanitaires privés sur le site web de l'instance,

- former et qualifier les experts visiteurs chargés de l'évaluation des structures et des établissements sanitaires ainsi que leur requalification selon un programme de formation et de qualification et un calendrier fixé par l'instance,

- former et qualifier des experts dans le domaine de l'accréditation en santé pour accompagner les structures et les établissements sanitaires dans la mise en place d'un système de qualité et la sécurité des soins ainsi que leur requalification selon un programme de formation et de qualification et un calendrier fixé par l'instance,

- fixer, mettre à jour et publier sur le site web de l'instance, au début de chaque année, la liste des experts qualifiés pour accompagner les structures et les établissements sanitaires,

Décret de l'INEAS 2020:

Accorder l'accréditation aux activités de formation continue des professionnels de santé et publier les décisions y relatives

INEAS

Conseils
ordinaux

DPC

Ministère de
la santé

Facultés

- **INEAS: pierre angulaire dans le processus d'accréditation de la formation continue en collaboration avec les autres parties prenantes concernées.**

Rôle des différentes parties prenantes

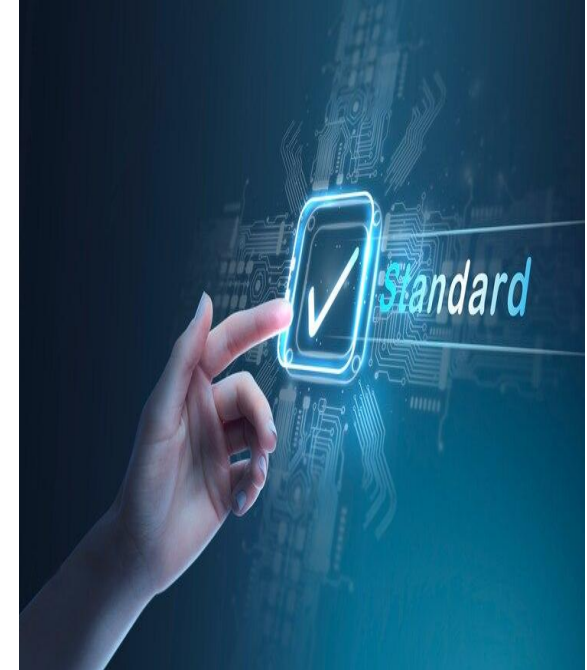
- Rôle de l'état: **Ministère de la Santé**: mettre en place un cadre juridique pour le DPC, et veiller sur la mise en œuvre de ce cadre
- Rôle des corps professionnels, tels que les **Conseils de l'ordre: CACEM** (commission d'accréditation et de certification médicale) . Problématique se pose avec les différentes professions paramédicales , qui n'ont pas d'ordre qui les régit
- **L'INEAS** doit **accréditer la FC**. C'est sa mission. Cette accréditation se fait plutôt en évaluant la forme des formations, selon un certain nombre de critères, mais elle ne touche pas au contenu
- **CNAM** : consciente de l'intérêt du DPC.

INEAS et DPC

Objectifs:

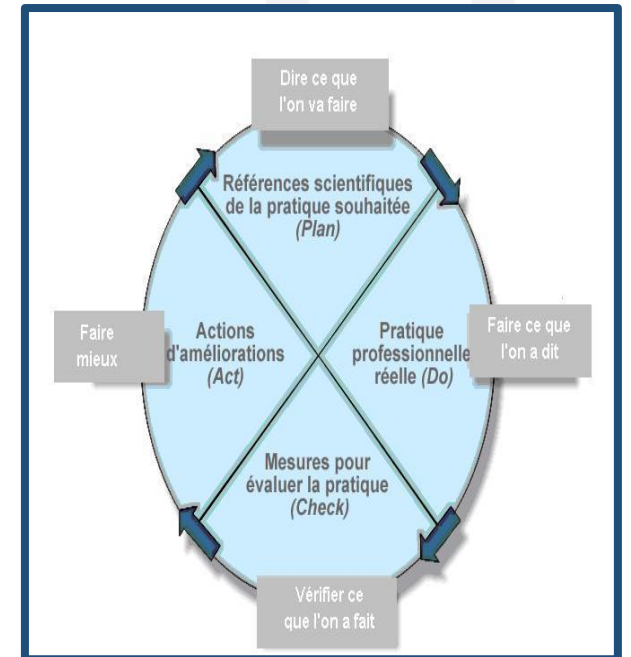
- ✓ S'assurer de la qualité et de la pertinence du contenu de la formation,
- ✓ Une meilleure gestion des conflits d'intérêts,
- ✓ Encourager une évaluation adéquate des activités de formation continue,
- ✓ Proposer un processus d'évaluation ouvert, transparent, rigoureux et administrativement simple et flexible.

Accréditation DPC: la conformité des activités DPC aux normes établies selon les recommandations internationales adaptées au contexte tunisien en attribuant des unités de DPC pour chaque activité accréditée.



Nature et types d'activités de DPC

- Le DPC : tous les professionnels de santé.
- Chaque corps professionnel: étendue et teneur des activités de DPC qui lui sont spécifiques.
- Il est toutefois recommandé de structurer son DPC de façon systématique (formation – évaluation – évolution), selon les étapes du cycle de Deming et du cycle du DPC du professionnel de la santé qui en découle.



Quelle démarche pour une activité de DPC?





Organismes
demandeurs



Contenu



Programme



Modalités



Evaluation

Qui et comment nous solliciter?

Demande d'accréditation d'une activité DPC
Formulaire disponible sur www.ineas.tn

ACCREDITED

DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ACTIVITÉ DE DPC *Obligatoire

ORGANISME DEMANDEUR

1. Nom de l'organisateur *

Cliquez ici pour taper du texte.

2. Adresse *

Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.
Cliquez ici pour taper du texte.

3. Téléphone *

Cliquez ici pour taper du texte.

4. E-mail *

Cliquez ici pour taper du texte.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

5. Type d'activité

Une seule réponse possible.

- Conférence, séminaire
- Activité au sein d'un Congrès
- Atelier pédagogique
- Formation en ligne
- Lecture d'article
- Activité d'EPP

FR Français (France)

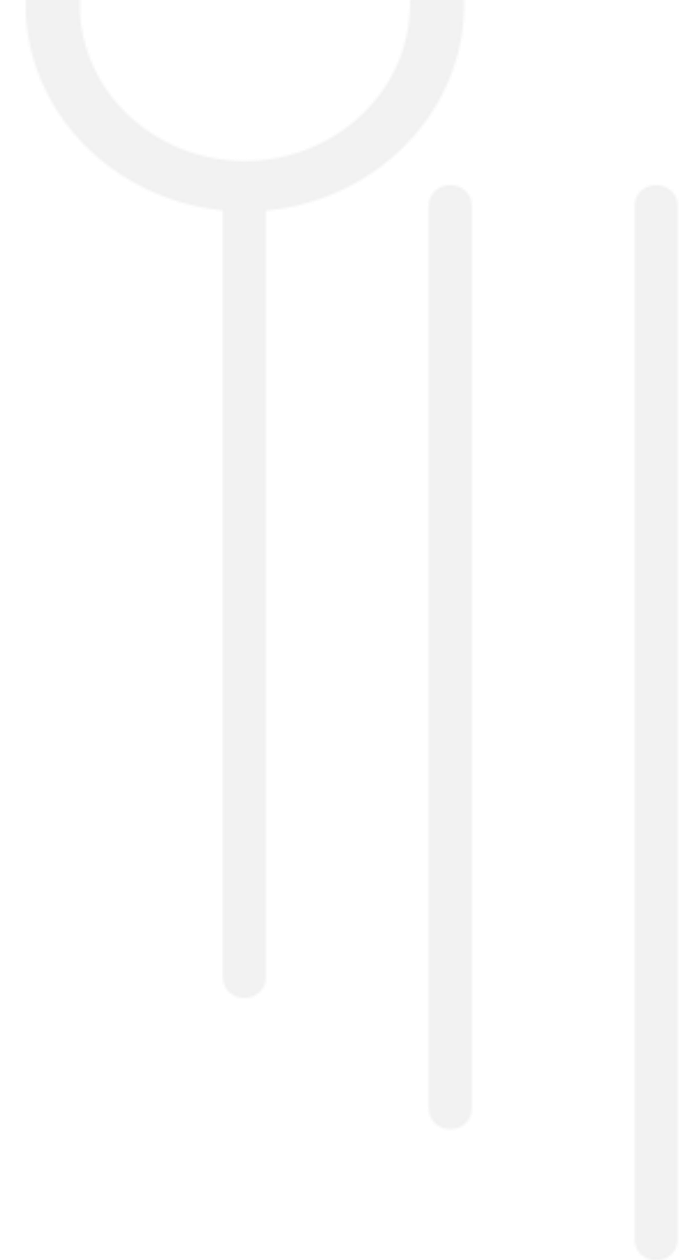
Les outils d'accréditation

- Manuel d'information sur le DPC du professionnel de santé
- Manuel d'information comprenant une méthodologie claire et opérationnelle de planification, réalisation et évaluation d'une activité de formation continue.

MANUEL D'INFORMATION

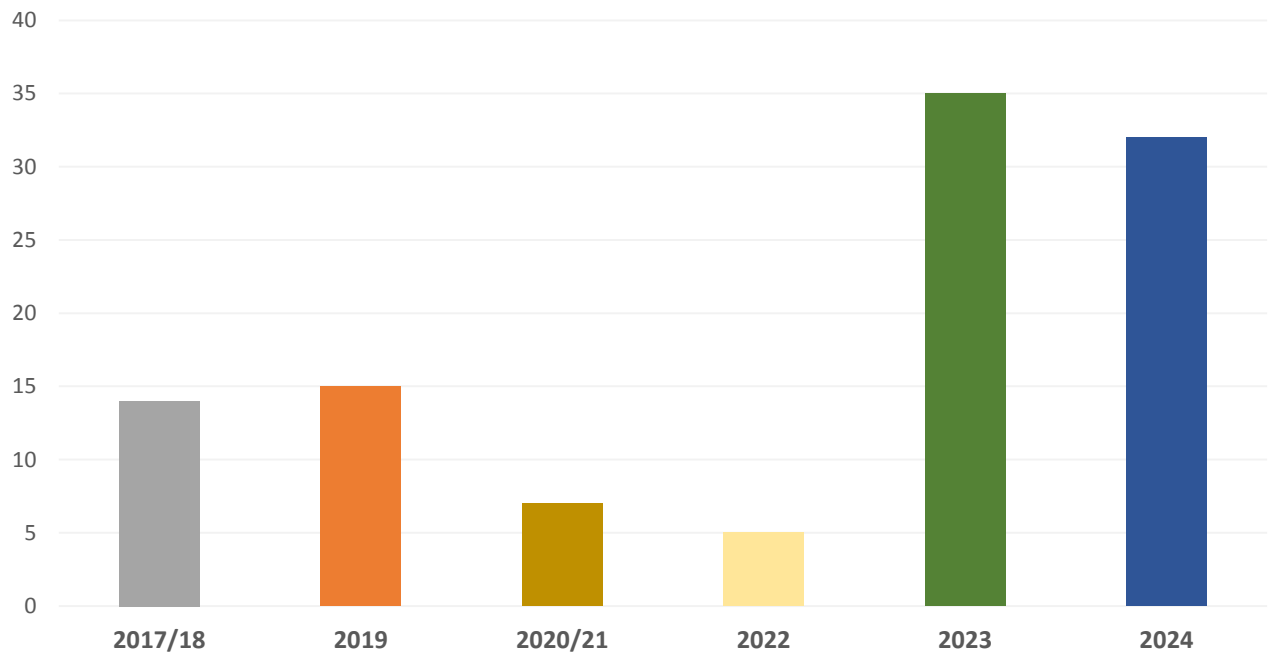
14 questions sur
le Développement Professionnel
Continu
du Professionnel de Santé

Préparé pour l'ENASanté
Par : Dr Foad Bouzaouache
Date : 19 mars 2015
Version corrigée



ACCREDITATION

ACTIVITÉ DPC



Recommandations

- ❖ Institutionnalisation du DPC: texte juridique +++
- ❖ Attribution d'une approche incitative et promotionnelle au DPC mais à finalité obligatoire
- ❖ Financement du DPC : pérenne et transparent garantissant l'indépendance professionnelle et scientifique des PS
- ❖ Structuration des différentes activités de DPC autour de thèmes prioritaires
- ❖ Amélioration des aspects pédagogiques et évaluation de l'impact de la FC sur nos pratiques médicales.



International Academy for CPD Accreditation



Всемирная федерация медицинского образования
Fédération mondiale pour l'éducation médicale 世界医学教育联合会
الاتحاد العالمي للتعليم الطبي Federación Mundial de Educación Médica

Revised WFME Standards for Continuing Professional Development: Consultation

16 July 2024

Dear colleagues from the IACPDA

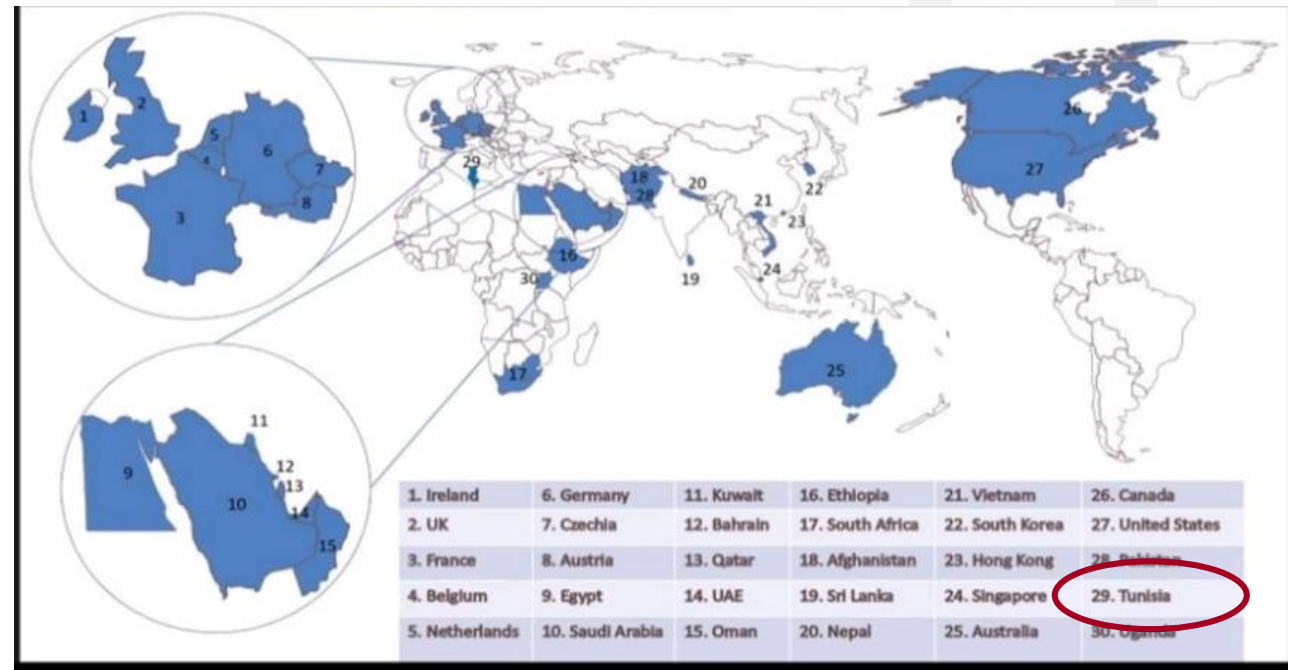
It is the policy of the World Federation for Medical Education (WFME) regularly to review and revise our standards. The last review of the standards for continuing professional development was in 2015. A group chaired by Professor Janet Grant, WFME special adviser for standards, has undertaken a new review and has prepared revised standards for publication later in 2024.

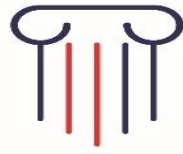
As with all previous versions, these standards are not mandatory. We hope that they will provide an advisory framework for local decision-making.

We would appreciate your comments on the new standards which do represent quite a different approach from the previous ones.

In particular, we would like to hear about:

- the clarity of each standard





INEAS

الهيئة الوطنية للتقييم و الاعتماد في المجال الصحي
Instance Nationale de l'Évaluation & de l'Accréditation en Santé

Régulation du
système de santé par

Efficienne
Evaluation
Accréditation
Sécurité
Qualité

الهيئة الوطنية للتقييم و الاعتماد في المجال الصحي
Instance nationale **de l'évaluation et de**
l'accréditation en santé

INEAS 7 Rue Ahmed Rami 1002 le Belvédère Tunis
Tél. : +216 71 104 611 Fax : +216 71 104 657
E-mail : info@ineas.tn

www.ineas.tn

**Merci pour votre
attention**



INEAS
الهيئة الوطنية للتقييم و الاعتماد في المجال الصحي
Instance Nationale de l'Évaluation
& de l'Accréditation en Santé

Evaluation
Accréditation
www.ineas.tn